

DENTAIRE OPTIQUE AUDIOLOGIE

100%
SANTÉ

Améliorer l'accès
aux soins de qualité
100% pris en charge



POUR QUI ?

Pour tous les Français disposant
d'une complémentaire santé responsable,
individuelle (particuliers et TNS)
ou collective (salariés).



POURQUOI ?

Parce que trop de Français
renoncent aux soins,
faute de moyens.



OPTIQUE
22% de reste à charge en moyenne*



AIDE AUDITIVE
850€ de reste à charge en moyenne
par oreille*



SOINS DENTAIRES
1 français sur 5
renonce aux soins dentaires*

* Ministère des solidarités et de la santé